

LE CHIFFRE

36,9 > La part du Loiret dans le total des exportations régionales au premier trimestre 2009, selon les douanes.

ECONOMIE

LA REP'

L'ENTREPRISE DE LA SEMAINE

Gaeris



Gaeris est une entité de la société Inspiris. À gauche, David Lucas, fondateur de Gaeris.

« Professionnaliser la philosophie et la mettre au service du monde de l'entreprise et du travail ». Tel a été le point de départ de David Lucas, docteur en philosophie, créateur de la société de conseil Gaeris Sciences humaines, basée à Saint-Jean-le-Blanc, dans l'agglomération orléanaise. Une société dont les huit membres sont tous docteurs en sciences humaines (philosophie, sociologie, psychologie expérimentale, sciences de l'éducation...). Après dix années de recherches, ils ont développé une nouvelle approche de la gestion des ressources humaines et de la souffrance au travail, par le prisme des sciences humaines. « Il s'agit d'aider les managers à dépasser l'aspect technologique et technique dans les relations humaines, à la faveur du discernement et de la justesse, et ainsi d'améliorer le climat de travail », explique David Lucas, directeur de Gaeris, dont la méthode héritée de l'humanisme a remporté le concours de l'Arit (Agence régionale pour l'innovation et le transfert de technologie) en 2008.

Savoir-être

L'innovation tient à l'importance accordée, dans l'analyse des difficultés de l'entreprise, au « savoir-être » du manager, c'est-à-dire à sa « psychologie » et à son « éthique ». En d'autres termes, il s'agit de prendre en compte l'« équation personnelle » du manager, au moins aussi déterminante que son « savoir-faire » (ce que Gaeris appelle le pôle « logique »), dans les techniques de management qu'il met en œuvre. Après une phase de diagnostic à l'aune de ces trois enjeux (logique, psychologique et éthique), Gaeris propose différents modules de formation comme la gestion du stress, l'intelligence comportementale et relationnelle..., destinés à nourrir le discernement, Graal de tout manager.

M.B.

Le BRGM fait la chasse à la voiture

De plus en plus d'entreprises tentent de mieux gérer les déplacements de leurs salariés. Le BRGM, qui s'est lancé dans cette démarche, a présenté jeudi les actions mises en place.

En 2007, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), basé à Orléans, s'est lancé dans un plan de déplacements entreprise (PDE). Le but : mieux gérer les déplacements des salariés, fournisseurs..., et sortir de la logique du tout voiture.

« De par ses activités autour de la géothermie par exemple, le BRGM travaille dans le développement durable. Nous nous devons de regarder aussi ce qui se passe chez nous », déclare Michel Morio, directeur adjoint du BRGM et responsable de la division logistique. « En plus du PDE, nous avons lancé une vaste politique de réduction de la consommation d'énergie », précise-t-il.

Tout a commencé en 2007 par la réalisation d'une enquête sur les habitudes de transport des 650 salariés du site d'Orléans-La Source. Cette étude a révélé que les salariés venaient de 64 communes alentour et que la grande majorité d'entre eux se rendait au travail avec leur voiture personnelle. Le BRGM s'est donc associé à la création du site Internet de covoiturage lancé par la municipalité d'Orléans, pour permettre à ses salariés de trouver d'éventuels collègues, ou employés des entreprises voisines, prêts à covoiturer.

Flotte de vélos de service

L'organisme public a également voulu favoriser l'usage du vélo : des vélos de service sont à disposition pour parcourir les 29 ha du site, des parkings vélos ont été aménagés, ainsi qu'un atelier de réparation de cycles. Et pour éviter que les salariés n'arrivent tout transpirant au bureau, des douches avec vestiaires ont été installées.

Cinq voiturettes électriques sont également présentes sur le site, utilisées notamment par les équipes de sécurité. Des réflexions sont en cours avec la Setao (compagnie des transports orléanais) et la SNCF sur l'amélioration des transports en commun au sud de La Source.



Michel Morio, directeur adjoint du BRGM, devant l'une des voiturettes électriques utilisées sur le site d'Orléans-La Source.

Même si les statistiques sont difficiles à établir, Michel Morio tire un bilan globalement positif de ces actions. « Une cinquantaine de salariés sont inscrits sur le site de covoiturage mais, en réalité, beaucoup plus de gens utilisent ce mode de transport. Les vélos de service fonctionnent très bien et nous avons favorisé le train au détriment de l'avion. Cependant, un grand travail reste à faire en matière de sensibilisation des salariés. »

M.B.

Les plus pour l'entreprise

Réduire les coûts et l'impact environnemental, libérer de la surface dédiée aux parkings pour l'allouer à la production... : les arguments pour mettre en place un PDE ne manquent pas. Pour Karine Gaultet, conseillère en mobilité à la CCI du Loiret, l'un des facteurs déterminants et auquel les entreprises ne pensent pas forcément est la

« cohésion sociale et la fidélisation des salariés ». « Car il s'agit d'apporter de meilleures conditions de travail au personnel », souligne-t-elle. À noter que les CCI et l'Ademe proposent un accompagnement aux entreprises dans la mise en place d'un PDE. Ce dernier peut être subventionné à hauteur de 70 % par la région et l'Ademe.

LES ENTREPRISES DU LOIRET QUI RECRUTENT SONT SUR...

www.emploi-loiret.com

LE PORTAIL-EMPLOI DE L'ADEL

ADEL
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU LOIRET